

# *Compte-rendu du Conseil Municipal du 28 juin 2018*

- 1. Information sur le choix de l'entreprise retenue pour la réfection du toit du gymnase de Penfeld.**  
*Le Conseil Municipal a été informé du choix de l'entreprise retenue pour la réfection du toit du gymnase de Penfeld lors de la commission d'appel d'offre du 21 juin 2018.*
- 2. Information sur le choix de l'entreprise retenue pour l'installation et la maintenance d'un système de vidéo protection**  
*Le Conseil Municipal a été informé du choix de l'entreprise retenue pour l'installation et la maintenance d'un système de vidéo protection lors de la commission d'appel d'offre du 21 juin 2018.*
- 3. Convention entre la commune et l'état au titre de FISAC**  
*Afin de pouvoir bénéficier des subventions d'un montant de 25 527 € en fonctionnement et 71 496 € en investissement au titre du Fonds d'Intervention pour les Services, l'Artisanat et le Commerce (FISAC), le Conseil Municipal, à l'unanimité, a validé les termes de la convention et a autorisé Monsieur le Maire à la signer.*
- 4. Acquisition d'un délaissé de voirie rue Lucie Randoïn**  
*La Commune envisage l'aménagement d'un lotissement communal, dénommé « lotissement Coat-Bian », au Nord-Ouest de Guilers, au droit de la rue Lucie Randoïn. Afin d'optimiser l'aménagement de ce futur lotissement, le Conseil Municipal, à l'unanimité, a approuvé l'acquisition de la parcelle cadastrée section BI n°166, formant un délaissé de voirie appartenant à Brest et a autorisé Monsieur le Maire à signer toutes les pièces nécessaires à cette transaction.*
- 5. Convention EMDG**  
*La convention d'objectifs et de moyens signée le 26 mars 2015 définissant les conditions dans lesquelles la ville met à disposition les locaux au sein de l'Espace Marcel Pagnol, la participation financière au fonctionnement de l'école de musique et de danse, les droits et les obligations des parties, est arrivée à échéance. Il convient donc de la renouveler. Le Conseil Municipal, à l'unanimité, a validé la nouvelle convention et a autorisé Monsieur Le Maire à la signer.*
- 6. Règlement intérieur des salles de sports**  
*La collectivité a souhaité mettre en place un règlement commun pour toutes les salles de sport communales. Le Conseil Municipal, à l'unanimité, a validé le nouveau règlement.*
- 7. Participation aux frais de déplacements des associations sportives**  
*Les clubs sportifs Guilériens peuvent obtenir le remboursement de leurs frais de déplacement hors Finistère sur présentation de justificatifs. Le Conseil Municipal, à l'unanimité, a accordé un remboursement de 397.50 € à l'Amicale Laïque tennis de table et un remboursement de 1267.40€ au Club d'athlétisme Guilérien.*
- 8. Subvention exceptionnelle pour l'aide à l'emploi – Entente Saint Renan Guilers Handball-**  
*Dans un souci de développement du club, l'association Saint Renan Guilers Handball a procédé à la création d'un CDD qui sera renouvelé pour 12 mois à partir de juillet 2018 puis pérennisé en CDI en 2019. Dans le cadre du soutien à la création d'emploi le club sollicite une subvention. Le Conseil Municipal, à l'unanimité, a approuvé le principe d'une subvention dégressive sur 3 ans, en a approuvé le montant et a autorisé le versement pour l'année 2018.*
- 9. Subvention 2018 – Comité des œuvres sociales**  
*Le Comité des Œuvres Sociales de Brest a fait parvenir sa demande de subvention de fonctionnement pour l'année 2018. Le Conseil Municipal, à l'unanimité, a approuvé le montant de la subvention qui s'élève à 6964.95 € et a autorisé le versement.*
- 10. Demande de subvention exceptionnelle déplacement Saint James**  
*En partenariat avec Brest44 et la Ville de Guilers, les associations patriotiques, le collège Sainte Marie a organisé une sortie le 18 juin dernier au cimetière Américain de Montjoie Saint-Martin et ce afin d'honorer la mémoire des soldats américains morts pour la France. Afin de financer ce déplacement le collège sollicite une subvention. Le Conseil Municipal, à l'unanimité, a approuvé le montant de la subvention et a autorisé le versement.*
- 11. Subvention ENEDIS –transformateur graff-**  
*En partenariat avec Enedis, l'Espace Jeunes propose la rénovation du transformateur électrique situé rue Kermonfort. Afin de solliciter le versement de la subvention prévue par ENEDIS, le Conseil Municipal, à l'unanimité, a autorisé M. Le Maire à signer la convention avec Enedis.*
- 12. Rénovation équipement culturel demande de subvention**  
*La salle de spectacle de l'espace Agora doit être rénovée afin d'optimiser l'accueil du public et des artistes. Afin de financer ces travaux une demande de subvention est faite auprès du Conseil régional. Le Conseil Municipal, à*

*l'unanimité, a validé le plan de financement et a autorisé M. Le Maire à solliciter les subventions auprès du Conseil Régional de Bretagne.*

**13. Local commercial et appartement – 51 rue Charles De Gaulle**

M. Jérôme COUTANT, exerçant actuellement son activité de poissonnier sur le marché à Guilers tous les jeudis, propose à la commune l'installation d'une poissonnerie en lieu et place de la boucherie. *Le Conseil Municipal, à l'unanimité, a approuvé le nouveau bail commercial, a autorisé M. Le Maire à le signer et a donné délégation à M. Le Maire afin de conclure le contrat de location du logement situé au-dessus du magasin.*

**14. Décision modificative n°1 au budget principal**

Afin de souscrire à une disposition réglementaire, le montant du prélèvement sur le résultat de fonctionnement inscrit en fonction d'investissement doit être porté à 815 000€ au lieu de 750 000€ prévus initialement. Par ailleurs afin d'adapter les crédits ouverts au Budget primitif 2018 aux besoins effectifs de crédits, il convient d'apporter des modifications au budget principal. *Le Conseil Municipal, à l'unanimité, valide la décision modificative n°1 au budget principal 2018.*

**Décision modificative au budget du lotissement « Les résidences de Kermengleuz »**

Le budget primitif du lotissement les Résidences de Kermengleuz a été adopté le 20 février 2018. Des travaux supplémentaires, non programmés en début d'année, doivent être effectués. Pour permettre leur réalisation, il est nécessaire d'augmenter le crédit inscrit à l'article 605 « achats de matériel, équipements et travaux » de 10 000,00 € et de diminuer par conséquent le virement du budget annexe au budget principal. *Le Conseil Municipal a approuvé par 24 voix pour et 5 abstentions les modifications budgétaires.*

**15. Taxe Locale sur La Publicité Extérieure**

Comme tous les ans à la même période, il convient de revoir les tarifs de la TLPE appliquée sur la commune. *Le Conseil Municipal, à l'unanimité, a validé les tarifs pour l'année 2019.*

**16. Mandat spécial dans le cadre du congrès des Maires**

Considérant que les frais engagés pour la participation au congrès des maires rentrent dans le cadre de la définition du mandat spécial. *Le Conseil Municipal, à l'unanimité, a accordé un mandat spécial aux élus désignés, dans le cadre du congrès des Maires du 20 au 22 novembre 2018 qui aura lieu à Paris.*

**17. Rapport 2017 – Délégation de service public**

La délégation de service public pour l'exploitation du Multi-accueil « les Petits poussins » a été attribuée au Groupement solidaire People And Baby-Enfance pour Tous pour une durée de 5 ans. Pour permettre la vérification et le contrôle du fonctionnement des conditions financières et techniques du contrat, le délégataire produit chaque année avant le 1er juin, un rapport d'activité. *Le Conseil Municipal, a pris acte de ce rapport.*

**18. Avenant de prolongation de la DSP avec People and Baby / Enfance pour tous**

La Collectivité envisage de conclure avec l'actuel délégataire Enfance pour tous, un avenant de 8 mois afin de faire coïncider l'échéance du nouveau Contrat Enfance jeunesse et l'attribution de la nouvelle délégation de service public pour l'exploitation du multi accueil. *Le Conseil municipal, à l'unanimité, a approuvé les termes de l'avenant et a autorisé M. Le Maire à le signer.*

**19. Retour à la semaine des 4 jours- Septembre 2018**

La commune de Guilers, comme le permet le décret du 28 juin 2017 dit décret Blanquer, appliquera en septembre 2018, les nouveaux rythmes scolaires dans les écoles publiques. La Direction Académique de l'Education Nationale a validé la nouvelle organisation proposée. *Le Conseil Municipal, à l'unanimité, a validé l'ensemble des dispositions.*

**20. Règlement des services périscolaires**

La réforme des rythmes scolaires entraînant le passage à la semaine à 4 jours, a nécessité une modification du règlement des services périscolaires. *Le Conseil Municipal, à l'unanimité, a validé le nouveau règlement.*

**21. Nouveaux tarifs périscolaires**

Le retour à la semaine de 4 jours implique un redécoupage des temps d'accueil et l'adaptation en conséquence des tarifs du périscolaire et notamment la tarification de la surveillance 16h30-17h. *Le Conseil Municipal, à l'unanimité, a validé le nouveau découpage des temps périscolaires et les propositions tarifaires présentées.*

**22. Soutien à la Motion du comité de bassin Loire Bretagne**

Dans le cadre de l'élaboration du 11ème programme pluriannuel d'intervention de l'agence de l'eau, la loi de finances a introduit des changements conséquents impactant les recettes des agences de l'eau. Face à ces changements, le comité de bassin Loire Bretagne a adopté une motion exigeant que des solutions soient rapidement trouvées pour que la capacité d'intervention de l'agence de l'eau Bretagne Loire-Bretagne au 11 ème programme soit maintenue à un niveau permettant de répondre aux enjeux du bassin. *Le Conseil Municipal à l'unanimité, a approuvé les termes de la motion adoptée par le Comité de bassin Loire Bretagne le 26 avril 2018.*